

Nancy, le 5 Décembre 1910

Mon bien cher ami

Je ne saurais sans vous dire toute ma reconnaissance pour vos deux belles lettres, si pleines de cordiale, de sincère sympathie. Elles m'ont profondément touché, et, chose que j'y dois reconnaître la confiance, quelque peu partagée, d'une très bienveillante amitié, elles m'aidant à vaincre contre les impressions décourageantes de cette aventure académique, à laquelle je me suis si solennement exposé.

Ecrivez bien que je ne veux pas la desme ni éprouver en regrets inutiles ni en vicissitudes également vaines en même temps qu'injustes. Mais il faut bien pourtant, que j'aie le moyen de l'incident et que j'en dégage aussitôt ce qui peut résulter de mon effort pour la poursuite de l'œuvre universitaire, si je puis en maintenir le profit. C'est dans ce but seulement que j'ai écrit au sujet de votre demande auprès de M. Renault et que j'ai aussi besoin encore d'être ^{réconforté} de vos conseils et soutiens de votre appui.

Il est, d'abord une question pratique, que je ne puis me dispenser d'examiner dans ma pensée. L'œuvre que j'en soumet

à l'Institut n'est que le monument d'un livre destiné à monter, sur un sujet étranger aux grandes thèses de droit, mais assez nouveauté et vivant, l'application de la méthode juridique que me paraît La Rome, non plus seulement d'après Stiles et Ugo d'il y a dix ans, mais plutôt encore, suivant les œuvres auxquelles j'ai eu recours depuis lors, que j'ai associées deux ^{à former} mon œuvre de l'Institut des sciences sociales et que j'espère développer, en un ouvrage nouveau et de la div deux ou trois années. Devant l'écueil ou le plan de l'œuvre seraient entendus. Mon sein personnel serait assurément de sauver de naufraj le travail fait et de le faire à la publier, non pas comme un acte de protestation contre la division de l'Institut, mais uniquement pour à pro de la part de l'Institut de l'effet donné. Car, à l'âge où je suis avec mes occupations de famille chaque jour plus lourdes, et en cherchant à continuer d'autre part mes études générales, je ne peux songer à réviser une autre monographie qui reporte au même but avec un sujet différent. Bien entendu je ne pourrais cette idée de publier qu'après avoir éprouvé mes impressions personnelles sur mon travail par le contact dans plus de discussions (et c'est déjà fait en notif qu'il m'a soit pu de connaître l'opinion du rapporteur à l'Institut).

— Mais encore et avant tout j'ai devant moi la chose est possible. Je ne parle pas de la difficulté matérielle d'obtenir le monument l'Institut, difficulté d'ailleurs peut-être, mais à laquelle je pourrais élever pour un

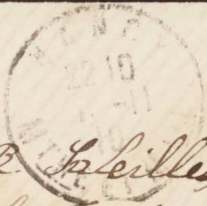
bon pat, moyennant un café que j'avais
retenu de l'édition originale. Mais il y a
surtout la difficulté morale de faire cette
publication sans froisser la susceptibilité académique,
état dont la querelle du sujet. Et
puis, comment trouver un éditeur, alors surtout
que les travaux rétrospectifs sont, de leur côté,
tout ou tard, publiés? Je suis véritablement
bien embarrassé à cet égard, et je serais
heureux d'avoir la douce entre-prise de
votre et vos complaisances.

Quant à la démarche auprès de M.
Renault, je ne puis pas que elle puisse
avoir de gros inconvénients, faite avec
discrétion, comme vos sources la font.
L'important est, pour moi, de savoir pour
quelles raisons décisives mon travail a été
écarté. Conceptions météorologiques non acceptées?
Style mal compris? Grosvil insuffisant?
Documentation insuffisante ou peut-être au
certain, trop minutieuse? Style peu en
rapport avec les exigences académiques? etc...?
Je ne demande qu'à être, que la vérité
sans réticence ni édulcoration. Par là d'abord
j'ai le bon, la communication de rapport
n'est pas nécessaire, si M. Renault
a consacré une expression suffisante
de mon manuscrit d'après ses desiderata.
Mais alors même qu'il serait nécessaire
de lire mon nom, le risque n'en
semble pas très-gros. Sans doute, j'ai

travaillé en petit, comme il est d'usage en
ces pays. Mais je n'ai pas pu dissimuler
un travail si prolongé sans qu'il ait été
connu par quelqu'un supérieur à nos projets.
Il me paraît difficile de compter pour
entière cette petite aventure dans
un secret absolu. Et au surplus j'
dois avouer que mon amour-propre passion
ici au second plan, et prévalu des intérêts
plus graves qui me font désirer la lumière.

Contrepoint, comme on est toujours assés
nauséux juge en sa propre cause, je serais
heureux que vos conseils, bien que
vous me le proposiez, comme de tout cela
avec le bon Dieu au jugement de quel
j'ai la plus grande confiance. Si vous
entendez ensemble un moyen d'obtenir
quelques éclaircissements à ma profit,
sans inconvénient sérieux, vous m'obligerez
en l'employant et je m'en remettrai
à vous tout-à-fait pour la question de lieu
de l'anonymat, au cas où elle se poserait.
Je, au contraire, vous êtes très-cher
d'accord qu'il vaut mieux garder le
silence et se tenir ici, vous me le ferez
simplement savoir et j'en voterai là en
vous remerciant très-cher de votre bon avis.
Bonne nuit et d'adieu aussi
mon cher ami, et demeure votre
bien fidèlement attaché
F. Geny

7^e



Monsieur R. Labille,
Professeur à la Faculté de Droit,
14 rue Saint-Guillaume,
Paris (VII^e)

